

SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE DE  
L'ARTICLE XXVIII

Communication de documentation

Liste XIII - Nouvelle-Zélande

Addendum

La Mission permanente de la Nouvelle-Zélande a communiqué au secrétariat les précisions ci-après concernant la documentation qui a été distribuée sous couvert du document SECRET/HS/9 du 2 septembre 1986.

- i) Annexe 2: Pour des raisons techniques, la colonne 5 de ce document, intitulée "Historical INRs" (DNP historiques), contient à la fois des DNP historiques et des DNP actuels. Il n'en faut pas conclure qu'il n'y aura pas de différenciation entre les DNP historiques et les DNP actuels. Les DNP actuels seront indiqués séparément à la quatrième colonne de la version finale de la Liste transposée dans le Système harmonisé de la Nouvelle-Zélande qui résultera des consultations ou négociations au titre de l'article XXVIII.
- ii) Annexes 2, 3 et 4: L'insertion dans les annexes 3 et 4 d'une colonne intitulée "proposed tariff" (taux de droit proposé) en plus de la colonne intitulée "proposed bound" (taux de droit consolidé proposé) peut avoir causé quelque confusion dans les cas où certaines positions, lorsqu'elles sont subdivisées, sont assujetties à des taux différents et que seul un de ces taux est indiqué dans chaque colonne. Tous les taux sont indiqués cependant en regard de la position SH correspondante à l'annexe 2.  

La délégation de la Nouvelle-Zélande suggère que les parties contractantes se réfèrent aux taux repris à l'annexe 2 qui sont ceux qu'elle se propose d'appliquer.
- iii) Bilans: En ce qui concerne les positions pour lesquelles le taux consolidé a été modifié et pour lesquelles certaines parties contractantes ont la qualité de fournisseur principal ou ont un intérêt substantiel ou des DNP, la Nouvelle-Zélande a remis aux parties contractantes concernées un bilan indiquant, le cas échéant, les effets des modifications.

Des chiffres du commerce global n'ont pas été donnés, aux annexes 3 et 4, en regard des positions SH 1507.90.01, 9018.49.00 et 9402.10.00 qui sont reprises dans certains bilans. Les chiffres appropriés sont les suivants (annexe 3):

<u>Numéro actuel</u>	<u>Numéro SH</u>	<u>Ventilation des échanges (milliers de dollars NZ)</u>			
		81/82	82/83	83/84	Moyenne
15.07.049	1507.90.01	4940	5358	1605	3968
94.02.009	9018.49.00	759	346	525	543
	9402.10.00	759	346	525	543
	9402.90.00	-	-	-	-